

La Ministre

A l'attention de

**Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements
d'enseignement supérieur artistique et culturel**

Paris, le **03 NOV. 2017**

Nos réf. : TR/2017/28389/CRA

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements,

L'égalité entre les femmes et les hommes, au cœur du pacte social et républicain, a été consacrée « grande cause nationale du quinquennat » par le Président de la République. L'objectif que le Gouvernement se fixe est de faire progresser l'égalité des droits et de veiller particulièrement à assurer l'égalité dans les faits.

Pour que cet objectif puisse se traduire concrètement pour l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens, le Gouvernement a lancé le 4 octobre un Tour de France de l'Égalité destiné à recueillir les témoignages et les besoins des femmes et identifier les bonnes pratiques dans le cadre d'ateliers qui seront organisés sur tous les territoires. Un plan d'action interministériel 2018-2022 sera arrêté d'ici mars prochain.

Dans ce contexte, je souhaite que le ministère de la Culture poursuive et amplifie son action en faveur de l'égalité.

Il s'attachera à la progression de l'égalité professionnelle, notamment en matière d'accès à l'ensemble des métiers culturels et de rémunération, à faire progresser la part des femmes à la tête des institutions culturelles et dans la programmation de celles-ci, à rendre plus visibles les femmes et leurs œuvres dans tous les domaines culturels, et à favoriser l'accès aux pratiques culturelles de toutes les femmes, et notamment des femmes défavorisées ou isolées. A ce titre, je souhaite que la circulaire du 8 mars 2017 sur la parité dans le secteur de la création soit mise en œuvre concrètement. D'ici six mois, je demanderai aux directions régionales des affaires culturelles un bilan des actions entreprises.

Le ministère de la Culture mènera une action déterminée et portera une attention forte à la lutte contre les stéréotypes et contre les discriminations et les violences.

.../...

Il s'agit d'avancer de façon résolue dans cette direction, dès la formation artistique des jeunes enfants. Les inégalités constatées dans les pratiques artistiques amateurs et dans l'accès aux métiers du domaine artistique sont en effet généralement construites dès l'enfance, dans les conservatoires, dans les écoles d'enseignement artistique, à travers le choix des instruments, des esthétiques, ou dans la capacité qui est ou non offerte aux plus jeunes de se projeter dans certains métiers (direction d'orchestre, composition, techniciens du spectacle...).

Vous formez un réseau de 99 établissements d'enseignement supérieur accueillant près de 37 000 étudiants : ce réseau a un rôle majeur à jouer dans la préparation de l'avenir.

Je me suis déplacée jeudi 26 octobre dernier à la rencontre des étudiants, des professeurs, des directeurs de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais. L'échange ouvert qui a eu lieu montre qu'il est temps d'avancer vers un dialogue et des initiatives concrètes pour que les choses changent. Je souhaite que dans chaque établissement de l'enseignement supérieur artistique et culturel soit élaborée, durant l'année scolaire en cours, une charte éthique abordant tous les axes de travail et d'évolutions possibles et nécessaires (module de sensibilisation, jurys de sélection, modalités d'évaluation, pédagogie, vie quotidienne des étudiants et des étudiantes...). Ce travail doit se faire avec la direction, les étudiants et l'équipe pédagogique.

Je souhaite également que cette charte éthique intègre pleinement la prévention de toute forme de violence ou de harcèlement à l'égard des femmes, mais aussi des hommes. Les témoignages se multiplient pour révéler et dénoncer des situations inacceptables de violences, dans tous les secteurs professionnels, dont le champ de la culture et de la communication. Celui-ci peut porter de puissants changements.

La libération de la parole à laquelle nous assistons doit permettre d'agir contre l'impunité dont bénéficient souvent les auteurs des comportements aujourd'hui mis au jour, en encourageant celles et ceux qui en sont les victimes à sortir du silence et à refuser toute forme de harcèlement ou d'irrespect.

Cette charte doit permettre de concrétiser la transmission d'une culture de l'égalité aux étudiants des deux sexes pour lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des carrières.

Changer les représentations passe également par le renforcement de la présence d'œuvres et d'auteurs féminines dans les corpus d'enseignement et les répertoires travaillés, en s'appuyant sur les travaux de recherche qui mettent en évidence les possibilités en la matière.

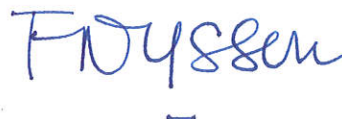
Il est essentiel qu'en tant qu'établissements d'enseignement supérieur, vous prépariez les étudiantes et les étudiants à une vie professionnelle placée sous le sceau de l'égalité et du respect d'autrui. Vous devez avancer vers la parité au sein des équipes pédagogiques –enseignants comme intervenants– ou encore des jurys, pour élargir les « modèles » proposés aux étudiantes et étudiants.

.../...

Je souhaite également que des modules de formation sur l'égalité soient, dès cette année, mis en place dans toutes les écoles supérieures Culture qui ne l'auraient pas encore fait, de même que des temps de réflexion sur les stéréotypes ou d'analyse des comportements, pour pouvoir les décrypter et, si nécessaire, y résister.

Nous avons une responsabilité collective dans ce combat pour l'égalité réelle. Je suis à vos côtés pour le mener.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise NYSSSEN